



AGENCE DES DROITS
FONDAMENTAUX DE
L'UNION EUROPÉENNE

Vue d'ensemble de la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe

Juillet 2012 – Juin 2013

Partie I. Objectifs, méthodes et bilan de la coopération

1. Introduction

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et le Conseil de l'Europe (CdE) se fonde sur le Règlement portant création de la FRA¹ et sur l'Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, adopté en 2008². Cet accord établit un cadre de coopération général visant à éviter les doubles emplois, à garantir la complémentarité et à donner une valeur ajoutée aux travaux de l'Agence et du Conseil de l'Europe.

La coopération entre l'Agence et le CdE a constamment évolué ces dernières années vers une meilleure coordination des activités et des synergies entre les deux organisations. Le présent document expose les objectifs et méthodes clés de cette coopération et donne des exemples concrets d'activités de coopération dans les domaines d'intérêt commun.

2. Objectifs clés – Que voulons-nous réaliser ensemble et dans quels domaines ?

Les objectifs clés et les priorités stratégiques de la coopération portent sur la promotion et la protection des droits de l'homme, tels qu'ils ont été définis grâce à un échange de vues approfondi entre l'Agence et le Conseil de l'Europe. La coopération entre les deux organisations est principalement axée sur :

- la conception de projets communs dans des domaines d'intérêt mutuel
- l'instauration d'un dialogue avec les parties prenantes afin d'améliorer la situation des droits fondamentaux en Europe
- la coordination des activités de communication afin d'accroître la sensibilisation aux droits fondamentaux
- l'information mutuelle sur les résultats des activités de chaque organisation
- l'échange de données et la concertation au niveau opérationnel

Bien évidemment, un grand nombre de domaines thématiques sont également couverts, sur la base du Cadre pluriannuel pour l'Agence (2013-2017) établi par le Conseil de l'Union européenne et adopté le 11 mars 2013³:

- a) L'accès à la justice ;
- b) Les victimes de la criminalité, y compris l'indemnisation des victimes de la criminalité ;
- c) La société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- d) L'intégration des Roms ;
- e) La coopération judiciaire, excepté en matière pénale ;
- f) Les droits de l'enfant ;
- g) Les discriminations fondées sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ;
- h) L'immigration et l'intégration des migrants, les visas et les contrôles aux frontières ainsi que l'asile ;
- i) Le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

¹ Règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, OJ L 53, 22.2.2007, page 1.

² Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, OJ L 186, 15.7.2008, page 7.

³ Décision du Conseil n° 252/2013/UE du 11 mars 2013 établissant un Cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2013-2017, OJ L 79, 21.03.2013, page 1

3. Méthodes et bilan de la coopération

3.1. Mécanismes de coopération permanents

Divers mécanismes énoncés dans le Règlement fondateur de l'Agence et dans l'Accord FRA-CdE garantissent la complémentarité dans les relations entre l'Agence et le Conseil de l'Europe.

Par exemple, une personnalité indépendante appelée à siéger au Conseil d'administration de la FRA et à son Bureau exécutif a été choisie par le CdE tandis que des représentants du Secrétariat du CdE sont présents à titre d'observateurs aux réunions du Conseil d'administration. En outre, une fois par an, un haut-représentant du CdE est invité à prendre la parole devant le Conseil d'administration de la FRA, ce qui permet un échange de vues entre le CdE et la FRA et tient le Conseil pleinement informé des activités clés prévues par le CdE. Un échange de vues annuel entre le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR-EXT), la personnalité indépendante désignée par le Conseil de l'Europe, le/la président(e) du Conseil d'administration de la FRA et le/la directeur/trice de la FRA contribue aussi à une coopération efficace entre les deux organisations.

En outre, le CdE est également associé aux travaux de la FRA avec les organisations de la société civile, par l'intermédiaire principalement de la Plateforme des droits fondamentaux de la FRA. En 2013, M. Luis Jimena Quesada, président du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe, a prononcé un discours liminaire à la réunion annuelle de la Plateforme des droits fondamentaux, tenue les 24 et 25 avril, à Vienne.

Le Règlement fondateur de l'Agence prévoit des consultations entre l'Agence et le Conseil de l'Europe pendant la préparation des programmes de travail annuels de l'Agence et de son rapport annuel sur les questions relatives aux droits fondamentaux (article 9 du Règlement fondateur de la FRA). Cela garantit que les priorités, activités et résultats du Conseil de l'Europe sont bien pris en compte dans les documents clés de la FRA, en général, et dans son rapport annuel, en particulier.

3.2. Coopération au niveau opérationnel

La coopération opérationnelle entre la FRA et le CdE est un processus permanent qui fonctionne au quotidien. Cette coopération revêt diverses formes telles que la concertation sur des projets et activités spécifiques, des échanges réguliers de données et d'informations, la participation à des réunions de lancement de projets, la mise en œuvre d'activités et de projets conjoints, la participation au sein de structures respectives de la société civile, ainsi que l'octroi du statut d'observateur auprès de plusieurs comités intergouvernementaux et mécanismes de suivi des droits de l'homme du Conseil de l'Europe ; elle se traduit aussi par la référence de chaque organisation aux travaux de l'autre. Les agents de liaison désignés par le Conseil de l'Europe et l'Agence sont régulièrement informés de ces activités de sorte qu'ils peuvent faciliter l'ensemble du processus et garantir sa continuité et sa cohérence.

Pour mener à bien ses travaux, la FRA s'appuie sur les normes fixées par le Conseil de l'Europe et prend en compte les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que les décisions et conclusions du Comité européen des droits sociaux, les rapports et activités d'autres comités intergouvernementaux et mécanismes de suivi des droits de l'homme du Conseil de l'Europe ainsi que les rapports du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Par exemple, dans l'ensemble du rapport annuel de la FRA, les normes et conclusions du Conseil de l'Europe sont constamment et amplement citées (voir notamment le chapitre 10 : les Etats membres de l'UE et leurs obligations internationales, http://fra.europa.eu/sites/default/files/annual-report-2012-chapter-10_en.pdf).

Réciproquement, les travaux du Conseil de l'Europe sont facilités par les données et conclusions de la FRA. Par exemple, dans les quatrièmes rapports de suivi sur la Suède et l'Irlande, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) mentionne et donne pour preuve de ce qu'elle avance des données et informations découlant d'études menées par la FRA⁴ ; le Comité d'experts ad hoc sur les questions roms (CAHROM) quant à lui, fait référence aux rapports et aux enquêtes de la FRA (EU-MIDIS, par exemple) dans ses rapports thématiques⁵.

⁴ http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Sweden/Sweden_CBC_fr.asp;
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Ireland/IRL-CbC-IV-2013-001-FRA.pdf>

⁵ <http://hub.coe.int/web/coe-portal/cahrom1>.

Ces références croisées contribuent à diffuser, selon un principe de réciprocité, les conclusions des activités respectives du Conseil de l'Europe et de la FRA. La concertation et le retour d'informations ainsi que la participation à des réunions et événements sont devenus parties intégrantes des méthodes de travail des deux organisations.

3.3. Bilan de la coopération

Le bilan de la coopération est effectué régulièrement. Le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR-EXT) et le Conseil d'administration de la FRA examinent et évaluent régulièrement les progrès de la coopération au cours d'échanges de vues entre la personnalité indépendante désignée par le CdE, le/la président(e) du Conseil d'administration de la FRA et le/la directeur/trice de la FRA. En outre, les services des deux organisations font régulièrement le point sur les activités et projets dans leurs différentes phases tandis que l'échange régulier d'informations entre les agents de liaison respectifs ainsi que les réunions interinstitutionnelles contribuent davantage encore à renforcer la collaboration.

A cet égard, l'Agence coopère au niveau opérationnel avec plusieurs organes et services concernés du Conseil de l'Europe dont le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, la Commission européenne contre le racisme, le Comité européen des droits sociaux, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Conférence des OING ainsi que d'autres organes de suivi des droits de l'homme, la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit ainsi que la Direction générale de la démocratie.

a. Conclusions pertinentes de l'évaluation externe de la FRA

Comme le prévoit le Règlement fondateur de la FRA (article 30), les travaux et les progrès de l'Agence pour la période 2007-2012 ont été évalués par un évaluateur externe dont les conclusions ont été présentées à la FRA et à plusieurs parties prenantes. Une section du rapport d'évaluation couvre la coopération entre la FRA et le CdE⁶. L'évaluateur a recueilli des informations grâce à deux enquêtes en ligne, des entretiens avec des parties prenantes et une série d'études de cas.

S'agissant du CdE, les évaluateurs ont interrogé la personnalité indépendante désignée par le Conseil de l'Europe à l'époque, M. Guy de Vel, qui a affirmé que les « tensions » et « inquiétudes » provoqués initialement par la création de la FRA se sont progressivement estompés, faisant tout d'abord place à l'établissement de relations puis à la coopération et à de véritables échanges et enfin à des projets conjoints.⁷ [Traduction libre]

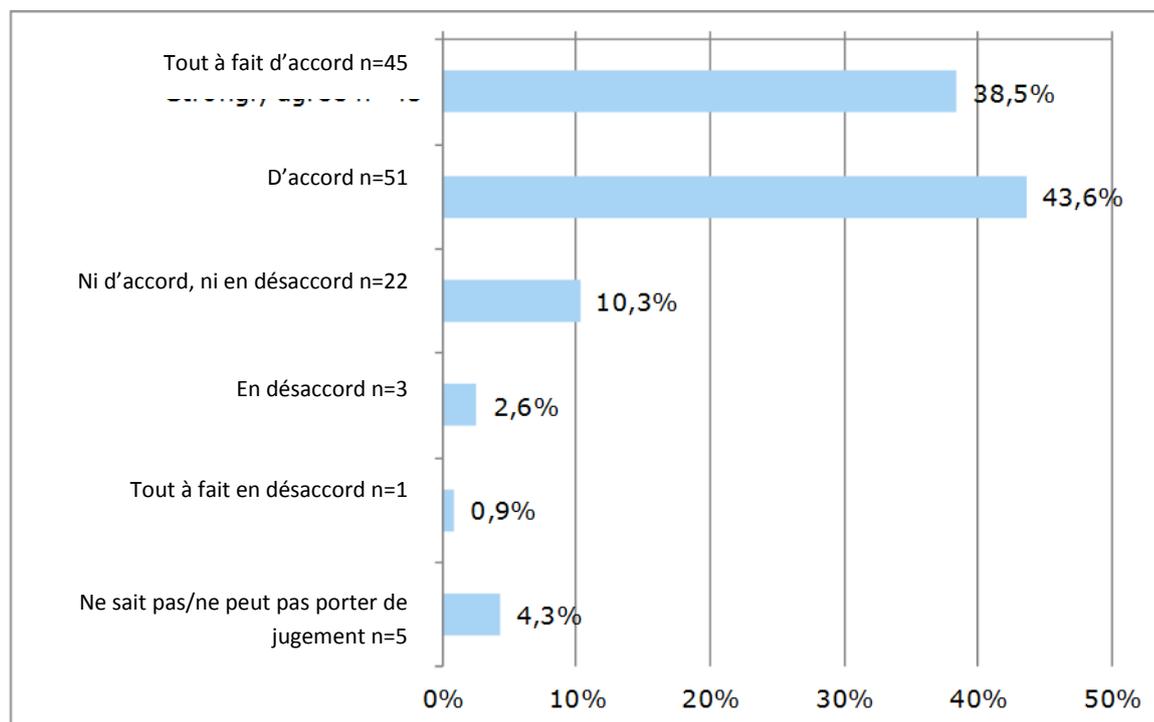
En outre, les évaluateurs ont accordé une importance particulière au rôle actif des représentants du Secrétariat du Conseil de l'Europe en tant qu'observateurs dans les réunions du Conseil d'administration de la FRA ainsi qu'à la pratique établie de la FRA d'inscrire à leur ordre du jour, une fois par an, un point relatif à la coopération avec le CdE de manière à permettre au Conseil d'administration de faire régulièrement le bilan des objectifs, priorités et méthodes de coopération entre les deux organisations.

En outre, comme le montre le graphique n° 1, ce qui est très significatif, c'est que, parmi les agents de la FRA participant à l'enquête, 82,1 % des personnes interrogées se sont déclarées d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle la FRA coopère étroitement avec le CdE pour éviter les doubles emplois et garantir la complémentarité.

⁶ Ramboll, évaluation de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ; rapport final, novembre 2012, disponible à l'adresse suivante : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-external_evaluation-final-report.pdf, voir section 3.5.2., page. 85 ff. (version anglaise)

⁷ Ramboll, évaluation de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, page 86 (version anglaise).

Graphique n°1 : La FRA agit en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe pour éviter les doubles emplois et garantir la complémentarité N=117



Source : Ramboll, évaluation de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, page 87 (version anglaise).

En même temps, sur un total de 12 personnes interrogées représentant le CdE, neuf ont estimé que cette collaboration était utile ou très utile⁸.

« On ne peut guère trouver deux organisations qui coopèrent plus étroitement que nous : la FRA sait très bien dispenser des conseils fondés sur des données scientifiques. Nous [le CdE] assurons le suivi du respect des normes en vigueur. Les informations factuelles fournies par la FRA nous aident à recenser les questions essentielles. [...] Nous participons à la plupart des activités de la FRA et inversement. Nous avons des projets communs, un financement conjoint concernant les études de cas, l'asile etc.

⁸ Ramboll, évaluation de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE page 87 (version anglaise).

Partie II. Activités et projets mis en œuvre (juillet 2012-juin 2013)

1. Exemples de coopération réglementaire et interinstitutionnelle

Le 22 novembre 2012, la présidente du Conseil d'administration de la FRA et le directeur de la FRA ont rencontré le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR-EXT) a tenu un échange de vues avec la présidente du Conseil d'administration de la FRA et le directeur de la FRA (22 novembre 2012) ainsi qu'avec la personnalité indépendante désignée par le CdE (28 mai 2013).

La personnalité indépendante choisie par le CdE a participé aux réunions du Bureau exécutif de la FRA (13 décembre 2012, 21-22 février 2013, 22 mai 2013) et aux réunions du Conseil d'administration de la FRA (13-14 décembre 2012, 22-24 mai 2013). Le membre suppléant du Conseil de l'Europe siégeant au Conseil d'administration a participé à la réunion du Bureau exécutif le 27 septembre 2012 et à la réunion du Conseil d'administration tenue du 26 au 28 septembre 2013. Les représentants du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont participé à toutes les réunions du Conseil d'administration de la FRA en qualité d'observateurs et le directeur général des droits de l'homme et de l'Etat de droit a eu un échange de vues avec le Conseil d'administration de la FRA le 13 décembre 2012.

Autres contacts et activités de coordination à l'échelon interinstitutionnel :

Le Président de la Cour européenne des droits de l'homme a rencontré la présidente du Conseil d'administration de la FRA et le directeur de la FRA le 22 novembre 2012. La personnalité indépendante désignée par le CdE a participé à la réunion.

Le 21 novembre 2012, le Commissaire aux droits de l'homme a rencontré la présidente du Conseil d'administration de la FRA et le directeur de la FRA. La personnalité indépendante désignée par le CdE a participé à la réunion.

Le 23 avril 2013, le Chef du service « Egalité et Droits des citoyens » a pris la parole devant la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Exemples de projets conjoints et de coopération opérationnelle dans différents domaines

3.1. Projets conjoints FRA-Conseil de l'Europe

Lancement de la traduction suédoise du manuel sur la non-discrimination et actualisation dudit manuel

Le 10 décembre 2012, le personnel de la FRA a participé au lancement national de la version suédoise du manuel de droit européen en matière de non-discrimination, publiée conjointement par la FRA et la Cour européenne des droits de l'homme. La cérémonie de lancement a été organisée par le médiateur suédois sur l'égalité.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/publication/2011/handbook-european-non-discrimination-law>

Le manuel a également été traduit et diffusé par le Conseil de l'Europe en Arménie, en Moldova et dans la Fédération de Russie dans le cadre du programme conjoint UE/CdE sur le renforcement des capacités des juristes en matière d'application nationale de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte sociale européenne révisée. Des traductions en azerbaïdjanais, en géorgien et en ukrainien sont également en cours.

Elaboration d'un manuel de droit européen en matière de protection des données

En partenariat avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme, la FRA élabore actuellement un manuel de droit européen en matière de protection des données. Le manuel devrait être publié en janvier 2014.

Du 15 au 17 octobre 2012, avec la participation d'un représentant du Secrétariat du Conseil de l'Europe, le comité d'évaluation s'est réuni à Vienne pour choisir le contractant/l'équipe d'experts qui mènera à bien le projet.

Le 19 avril 2013, les partenaires ont tenu une réunion avec le contractant. Le personnel de la Commission européenne, celui du Bureau du Contrôleur européen de la protection des données et un membre du Comité scientifique de la FRA ont participé à la réunion. Le but de la réunion était de communiquer des informations en retour sur le projet de manuel et d'aborder diverses questions techniques et méthodologiques avec l'équipe d'experts. Des contacts réguliers et nombreux ont eu lieu entre la FRA et le Conseil de l'Europe sur ce projet et les projets successifs soumis par le contractant sont actuellement évalués en collaboration avec les deux équipes.

Lancement du manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration, en collaboration avec la Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'homme et la FRA ont publié conjointement un manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration le 11 juin 2013. Le manuel est le premier guide complet concernant le droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration. Il prend en compte la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et celle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Il porte aussi sur les règlements et directives applicables de l'UE ainsi que sur la Charte sociale européenne (CSE) et d'autres instruments du Conseil de l'Europe. Le manuel est destiné aux praticiens du droit, aux juges, aux procureurs, aux gardes-frontières, aux agents des services de l'immigration ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et à d'autres organismes qui peuvent avoir à régler des questions juridiques dans les domaines couverts par le manuel. Le manuel est disponible en anglais, en français, en allemand et en italien. Les versions espagnole, grecque, bulgare, roumaine, croate, hongroise et polonaise suivront plus tard dans l'année. Ce deuxième manuel pratique s'appuie sur l'expérience du premier projet conjoint entre les deux institutions qui a conduit à la publication, en 2011, du manuel de droit européen en matière de non-discrimination. Une deuxième édition du manuel est déjà en préparation.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/publication/2013/handbook-european-law-relating-asylum-borders-and-immigration> & http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=echrpublications/other&c=#n13709341192801970078259_pointer

3.2 Coopération dans différents domaines

Le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Les 21 et 22 février 2013, la FRA était invitée à assister à la conférence du Conseil de l'Europe sur le thème « Pauvreté et inégalités dans les sociétés de droits humains : le paradoxe des démocraties – propositions pour une société inclusive » organisée à Strasbourg. Au cours de l'atelier sur le thème « Comment mettre en place les droits humains pour qu'ils protègent de la pauvreté ? », le représentant de la FRA a présenté les conclusions d'une enquête de l'Agence sur la pauvreté, les expériences de discrimination et les questions de sensibilisation aux droits ainsi que les perspectives du cadre de l'UE pour les stratégies d'intégration des Roms.

La FRA a pris part au séminaire annuel des organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale organisé par l'ECRI les 30 et 31 mai, à Strasbourg. Cette année, l'accent a été mis sur les défis à relever dans le contexte institutionnel et budgétaire actuel.

L'ECRI a participé à la conception de nouvelles enquêtes de la FRA. La présentation des principaux résultats de l'enquête menée par la FRA sur les personnes LGBT sera très utile à l'ECRI qui se penchera sur ces questions dans son cinquième cycle de suivi récemment lancé.

Le 21 mars 2013, l'ECRI, la FRA et le BIDDH ont publié une déclaration conjointe intitulée « L'austérité n'est pas une excuse pour le racisme », à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Pour de plus amples informations : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/library/pressreleases/131-21_03_2013_anti-racism%20day%20joint%20statement%20_EN.asp?

➤ **Projet : Discrimination et crimes de haine contre les Juifs dans les Etats membres de l'UE : Expériences et perceptions de l'antisémitisme**

Les 16 et 17 avril 2013, un représentant de l'ECRI a participé à la réunion des parties prenantes au projet. Cette réunion a été l'occasion d'attirer l'attention du Conseil de l'Europe sur certains résultats de l'enquête et d'explorer les domaines de coopération possibles pour donner suite à la publication des résultats de l'enquête.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/survey/2012/fra-antisemitism-survey>

➤ **Projets de la FRA liés aux Roms**

Du 28 au 30 novembre 2012, la 4^e réunion du Comité d'experts ad hoc du Conseil de l'Europe sur les questions roms (CAHROM) a eu lieu à Strasbourg et des représentants de la FRA y ont assisté. A la 5^e réunion du CAHROM qui s'est tenue du 13 au 15 mai 2013, à Strasbourg, la FRA a fait le point sur les travaux qu'elle mène dans le cadre de son programme sur les Roms. En outre, elle a rencontré le représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms et le secrétariat de l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms afin de discuter de la coopération dans le contexte de la mise en œuvre du projet sur l'engagement local, la recherche-action concernant l'inclusion des Roms (LERI) qui fait partie du programme en faveur des Roms. Cette réunion a permis de recenser les moyens d'éviter les doubles emplois et de garantir la complémentarité avec les activités correspondantes du Conseil de l'Europe (projets ROMACT et ROMED II).

Pour de plus amples informations : <http://a.cs.coe.int/team20/cahrom/5th%20CAHROM%20plenary%20meeting/Forms/AllItems.aspx>

Le 10 avril 2013, la FRA a pris part à une table ronde sur l'antitsiganisme en Europe, organisée par le Gouvernement suédois, en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe. Elle a présenté un document d'information comportant des données sur la discrimination et les crimes racistes tirées de ses récents rapports.

La commission de l'APCE sur l'égalité et la non-discrimination s'est appuyée sur les conclusions de l'enquête pilote de la FRA relative aux Roms pour décrire la situation socioéconomique des Roms dans l'exposé des motifs⁹ de sa Résolution 1927 (2013) du 23 avril 2013 sur le thème « Mettre fin à la discrimination contre les enfants roms »¹⁰.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/survey/2012/roma-pilot-survey> & http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefATDetails_E.asp?FileID=19689

Egalité et non-discrimination

➤ **Projets relatifs à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre**

La FRA a participé aux conférences de lancement du projet d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe en faveur des LGBT qui ont eu lieu en Pologne (18 juillet 2012) et à Riga (15 novembre 2012) et a fourni aux parties prenantes nationales des conseils fondés sur des données probantes.

Les membres de l'Unité du Conseil de l'Europe en charge des LGBT se sont rendus à l'Agence des droits fondamentaux les 10 et 11 décembre 2012 en vue de recueillir des informations plus détaillées sur l'enquête menée par la FRA concernant les LGBT dans l'Union européenne (élaboration du questionnaire, principales questions méthodologiques et techniques).

⁹ <http://assembly.coe.int/ASP/XRef/X2H-DW-XSL.asp?fileid=19545&lang=fr>

¹⁰ <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewPDF.asp?FileID=19689&Language=FR>

La commission de l'APCE du Conseil de l'Europe sur l'égalité et la non-discrimination s'est réunie à Varsovie au Parlement polonais le 18 mars 2013. Une conférence sur la liberté d'expression des personnes LGBT, organisée par la commission, a eu lieu le 19 mars. La FRA a participé aux deux événements. Au cours de la conférence, la FRA a été l'hôte d'une « table ronde - déjeuner » sur l'utilité et la nécessité de mener des études comparables et fiables sur les droits fondamentaux des personnes LGBT. Les membres de la Commission de Venise, des Nations Unies et des ONG ont participé à ces discussions informelles. La FRA a également saisi cette occasion d'annoncer en plénière aux membres de la commission le prochain lancement de l'enquête sur les LGBT dans l'UE.

Le 20 mars 2013, la FRA a participé à la réunion du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme (CDDH) qui a examiné l'application de la Recommandation 2010(5) du CM. A titre d'observatrice auprès du Comité, la FRA a également soumis une contribution écrite qui expose les conclusions de ses études.

Les 18 et 19 avril 2013, la FRA a pris part activement à un séminaire multilatéral sur la collecte de données et la recherche organisé à Riga, en Lettonie, pour les pays partenaires du projet d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe en faveur des LGBT. Le séminaire était une activité conjointe du Conseil de l'Europe et de la FRA consacrée à la valeur ajoutée de la collecte de données et de la recherche pour l'élaboration de stratégies, de plans d'action, de documents directifs et de lois. Il a permis de comprendre de l'intérieur les raisons de la collecte de données et de la recherche et la façon dont les données peuvent servir d'instrument d'orientation et de base pour l'élaboration de lois et de documents officiels.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/survey/2012/eu-lgbt-survey>

➤ **Projet de la FRA : enquête sur les actes de violence fondés sur le sexe perpétrés contre des femmes**

La FRA était invitée à la deuxième réunion de la commission du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La réunion a eu lieu du 14 au 16 novembre 2012, à Strasbourg. A cette occasion, la FRA a présenté l'état d'avancement de son enquête sur les actes de violence liés au sexe perpétrés contre des femmes qui concerne deux domaines clés du programme sur l'égalité des sexes, à savoir la protection des femmes contre la violence et l'accès des femmes à la justice.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/survey/2012/survey-gender-based-violence-against-women>

A la conférence régionale du Conseil de l'Europe sur la Convention d'Istanbul, qui a eu lieu les 17 et 18 janvier 2013, à Helsinki, la FRA a informé les participants à propos de son enquête relative aux actes de violence fondés sur le sexe perpétrés contre des femmes.

Pour de plus amples informations : www.coe.int/conventionviolence-helsinki2013

➤ **Projets de la FRA liés à la discrimination fondée sur le handicap**

La FRA a participé à la 2^e réunion du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur les droits des personnes handicapées (CS-RPD) tenue du 12 au 14 juin 2013, à Strasbourg. Elle a présenté ses travaux antérieurs et à venir en matière de handicap et discuté des développements et de ses activités de collaboration récents.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/theme/people-disabilities>

Le rapport final du projet de la FRA sur les droits fondamentaux des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de problèmes de santé mentale et le droit à une égale reconnaissance devant la loi a été communiqué pour consultation au service de la cohésion sociale et de la diversité (Direction des droits de l'homme et de l'antidiscrimination) ainsi qu'au Bureau du Commissaire aux droits de l'homme.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/publication/2013/legal-capacity-persons-intellectual-disabilities-and-persons-mental-health-problems>

Les droits de l'enfant

➤ Projet de la FRA : Les enfants et la justice

Le Chef du service « Egalité et Droits des citoyens » a présenté les activités de recherche envisagées par la FRA concernant les enfants et la justice à la réunion d'experts du Conseil de l'Europe sur le suivi des droits de l'enfant en Europe qui a eu lieu les 3 et 4 juillet 2012.

En coopération avec la Division du Conseil de l'Europe sur les droits des enfants et l'Unité des droits de l'enfant de la Commission européenne, la FRA contribue, depuis octobre 2012, à mieux faire connaître les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants. Au cours de la première phase du projet sur les enfants et la justice en 2012, 574 professionnels qui s'occupent d'enfants dans dix Etats membres ont répondu à des questions pour un projet de recherche qualitatif sur la participation des enfants dans les procédures judiciaires.

Les lignes directrices traduites ont été transmises aux personnes interrogées ainsi qu'à d'autres personnes clés jugées susceptibles de les diffuser plus largement. Dans la seconde phase du projet de recherche en 2013, les lignes directrices du CdE ont également été communiquées aux professionnels et aux organisations en contact avec des enfants pour des consultations et entretiens. Dans le cadre de ces activités de sensibilisation, deux réunions avec la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe ont eu lieu le 27 septembre 2012 et le 14 mars 2013 à l'occasion des réunions régulières du comité directeur de la Commission européenne chargé de l'étude destinée à recueillir des données sur la participation des enfants aux procédures judiciaires dans l'Union européenne.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/project/2012/children-and-justice> & http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/childjustice/publicationsavailable_en.asp

A l'invitation de la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe et de l'Unité des droits de l'enfant de la Commission européenne, la FRA a contribué au document d'information soumis à un atelier sur les systèmes de protection de l'enfant et une justice adaptée aux enfants auquel elle a pris part activement. L'atelier s'est tenu dans le cadre du 7^e Forum européen sur les droits de l'enfant qui a eu lieu les 13 et 14 novembre 2012.

Le 13 décembre 2012, la FRA a été invitée à prononcer un discours de bienvenue à la 12^e réunion plénière du Réseau des institutions de formation des juges et procureurs des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les représentants du Conseil de l'Europe et des institutions nationales et internationales de formation judiciaire se sont dits vivement intéressés par les rapports à venir de la FRA et la coopération concernant la conception de modules de formation portant sur une justice adaptée aux enfants et destinés aux juges, procureurs et avocats. La FRA pourrait contribuer au Programme européen d'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) en faisant des suggestions fondées sur des pratiques encourageantes et des recommandations recensées dans l'étude.

L'asile, l'immigration et l'intégration des migrants ; les visas et les contrôles aux frontières

Le 6 novembre 2012, le projet de rapport sur les droits fondamentaux aux frontières maritimes méridionales de l'Europe a été transmis à l'APCE du Conseil de l'Europe pour commentaires avant sa publication qui a eu lieu en mars 2013.

Dans le contexte de ses travaux sur les droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière, la FRA a effectué une mission auprès du Conseil de l'Europe le 21 mars 2013 pour étudier comment ses conclusions pourraient être davantage exploitées. Le Coordinateur du Conseil de l'Europe pour les migrations et la FRA ont tenu conjointement une réunion avec des représentants du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées et des membres des secrétariats de l'ECRI et du GRETA pour étudier comment la FRA pourrait soutenir les travaux du CdE sur les effets de l'incrimination des migrants en situation irrégulière. Il est ressorti de la discussion qu'il serait utile de prendre en compte les conclusions, avis et conseils de la FRA dans les éventuelles recommandations pratiques, rapports ou événements du Conseil de l'Europe relatifs à l'incrimination des migrants en situation irrégulière.

Le 26 novembre 2012, un représentant de la FRA a pris la parole devant l'APCE lors d'une audition sur « Les retours effectifs et équitables des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile déboutés : la protection des droits fondamentaux et de la dignité des rapatriés ».

Accès à une justice efficace et indépendante

Le 27 novembre 2012, la FRA a lancé deux rapports sur les victimes de la criminalité à la Conférence de Budapest sur le thème « Combattre le discours de haine : Vivre ensemble sur le web ». Le premier rapport intitulé « Mettre en évidence les crimes de haine dans l'Union européenne : Reconnaître les droits des victimes » examine les crimes de haine sous l'angle des droits fondamentaux et fait une analyse comparative des mécanismes officiels de collecte de données relatives aux crimes de haine dans les 27 Etats membres de l'UE. Le deuxième rapport « EU-MIDIS données en bref 6 : Les minorités en tant que victimes de la criminalité » présente des données sur les expériences des personnes interrogées en matière de victimisation. La conférence était coorganisée par le Conseil de l'Europe et le Norway Grants.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/publication/2012/making-hate-crime-visible-european-union-acknowledging-victims-rights> & <http://fra.europa.eu/en/publication/2012/eu-midis-data-focus-report-6-minorities-victims-crime>

Les 6 et 7 décembre 2012, la FRA a organisé, à Bruxelles, la Conférence des droits fondamentaux qui avait pour thème « La justice en récession : Tendances et défis actuels de l'accès à la justice ». Comme chaque année, le Conseil de l'Europe a été étroitement associé à l'organisation de l'événement annuel de l'Agence et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, M. Nils Muiznieks, ainsi que M^{me} Julia Laffranque, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, ont pris la parole à cette occasion.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/event/2012/fundamental-rights-conference-2012-0>

Le 7 juin 2013, trois représentants du CdE ont participé au 4^e Symposium de la FRA sur le thème « Promouvoir l'Etat de droit dans l'UE » : Le vice-président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), un membre de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et le Chef de l'Unité de soutien à la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau national de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/event/2013/fra-symposium-promoting-rule-law-eu>

Le 9 juillet 2012, le Chef du service de la démocratie locale et régionale et de la bonne gouvernance de la Direction générale de la démocratie et des affaires politiques s'est rendu au siège de la FRA. Les discussions ont porté essentiellement sur les travaux des deux organisations concernant les droits fondamentaux au niveau local et, plus particulièrement, les travaux de la FRA en rapport avec son projet sur une gouvernance concertée et les moyens de concevoir au mieux le produit final et d'exploiter les résultats.

Pour de plus amples informations : <http://fra.europa.eu/en/project/2011/joined-governance-connecting-fundamental-rights>

Les 20 et 21 juin 2013, la FRA a participé à une réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Au cours de la réunion, les travaux de la FRA et la collaboration entre la FRA et la CEPEJ, dont un manuel conjoint sur l'accès à la justice, ont fait l'objet de discussions.

Education aux droits de l'homme

Le 14 juin 2013, la FRA a rencontré le représentant du Conseil de l'Europe à l'occasion de la réunion des partenaires internationaux permanents de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.



Le 19 juin 2013, la FRA a participé à la Conférence 2013 du Réseau HELP, organisée par la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. La Conférence HELP a eu également pour résultat l'établissement d'une « feuille de route » pour les cours ou modules qui seront mis en place en 2014 et porteront notamment sur le monde des affaires et les droits de l'homme, l'internet et la cybercriminalité, la coopération internationale en matière pénale, l'asile et la traite des êtres humains. Une manifestation parallèle sur « La coopération concernant la formation aux droits de l'homme pour les praticiens du droit » a été également organisée avec des représentants d'organisations internationales qui s'occupent de la formation aux droits de l'homme.

Cohésion sociale

Le Chef du service « Egalité et Droits des citoyens » de la FRA a participé à la 2^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale qui s'est déroulée les 11 et 12 octobre 2012 à Istanbul, en Turquie, et a fait, à cette occasion, un exposé sur les activités de la FRA en la matière.

On dénombre au total au moins 31 événements auxquels la FRA et le CdE ont tous deux assisté. Ces événements étaient organisés par la FRA, le CdE ou un tiers actif dans un domaine présentant un intérêt tant pour la FRA que pour le CdE. Comme indiqué ci-dessous, pour la période de juillet 2012 à juin 2013, la majorité des événements qui ont eu lieu portaient sur l'égalité et la non-discrimination et, en particulier, sur la situation des personnes LGBT.

Graphique n° 2 : Nombre de séminaires, conférences et réunions auxquels ont participé conjointement la FRA et le CdE, ventilés par thème

(Légendes au bas du tableau :

- Racisme, xénophobie et crimes de haine*
- Egalité & non-discrimination*
- Droits de l'enfant*
- Asile, migrations*
- Accès à la justice et Etat de droit*
- Education aux droits de l'homme*

